Lettre ouverte

à M. Véran, ministre de la santé,
à M. Blanquer, ministre de l'Education Nationale

Les agent-es travaillant dans les écoles d'Allonnes, en Sarthe, enseignant-es, agent-es territoriaux-ales, AESH, ont appris, en dehors de toute voie officielle, que des tests salivaires allaient être réalisés à l'école maternelle Massenet (LUNDI 22 MARS à la maternelle Massenet et à la primaire V. Hugo, MARDI 23 MARS aux écoles maternelle et primaire Langevin).
Les tests salivaires sont "présentés par le gouvernement comme une clé pour maintenir les écoles ouvertes." Des équipes de laboratoire se déplacent dans les établissements pour effectuer ces tests. Ces tests sont réalisés après consentement des familles.

Nous sommes d'accord pour penser que ces tests peuvent aider à freiner la propagation du virus. Nous n'y voyons donc aucun inconvénient et même nous incitons les personnels à se faire tester puisque c'est possible. Mais le test est payant sans qu'aucune information claire n'ait été diffusée en ce sens.
Le coût serait d'un euro par test.

Pour les territoriaux, nous avons alerté l'autorité territoriale de ce coût, et elle même apprenait par les écoles et non pas par l'inspection académique, qu'elle devait mettre en place un protocole pour accueillir "l'équipe de médiateurs Lutte Anti Covid" à la charge de la collectivité.

Dans ce document il est dit que les personnels volontaires peuvent se faire tester à cette occasion, sur inscription préalable 3 jours avant le prélèvement. Aucun document n'a été fourni alors que nous sommes vendredi 19 mars et que le test a lieu le 22. Il n'est pas fait mention non plus du coût du prélèvement.

Pour les enseignant-e-s et AESH, la question du coût des tests a été posée en audience sanitaire auprès de la DASEN qui découvrait alors que la rentrée des vacances de février avait eu lieu. La FSU a dénoncé à cette occasion, dans ses avis, ce coût et l'absence de transparence le concernant.

Ce coût d'un euro, non dit, est un symbole inacceptable. C'est le montant qui correspond au reste à charge appliqué par l'assurance-maladie, comme si nous pratiquions ce test dans notre sphère privée. Le test salivaire est assimilé à un acte de biologie médicale, et est donc soumis au prélèvement d'un euro pour tous les assurés de plus de 18 ans, prélevable sur un futur remboursement.

- C'est un euro de trop eu égard à l'engagement professionnel des agent-e-s des collectivités territoriales et de l'état, et tout particulièrement de celles et ceux travaillant en milieu scolaire.
- C'est un euro de trop eu égard à l'étendue et à l'importance de cette crise sanitaire qui devrait faire l'objet d'une prise en charge totale, depuis les masques, en passant par les tests et en allant jusqu'aux vaccins.
- C'est un euro de trop pour les agent-es travaillant dans les écoles ayant des revenus en dessous du seuil de pauvreté, comme les AESH.
- C'est un euro de trop qui gomme la notion même de santé au travail, de responsabilité spécifique des employeurs et de l'état en matière professionnelle, qui gomme la distinction entre espace privé et espace public.
- C'est un euro qui prouve que la sécurité sociale est durement sollicitée sans autre contribution nouvelle mise en place, et qu'on aura dans quelques mois un discours catastrophiste sur le "trou de la sécu".

- C’est un euro de trop, car c’est parfois, 2, presque 3 euros selon les cas, et qu’une politique de test digne de ce nom doit répéter ces tests régulièrement, donc multiplier les coûts.

C'est purement scandaleux.

De nombreux et nombreuses collègues sont scandalisé-e-s par cet euro et certain-es seront tenté-es de refuser par principe de se faire tester dans ces conditions. C’est là un des effets pervers de ce choix politique : alors même que de nombreux et nombreuses épidémiologues dénoncent l’inefficacité d’une campagne de tests déjà trop parcellaire, on crée des conditions supplémentaires qui aggravent cela.

- Le syndicat CGT des agents territoriaux de la ville d'Allonnes et du CCAS, ainsi que
- la FSU 72

demandent à ce que tout soit fait pour que tous les tests liés à la pandémie de la covid 19 soient gratuits et qu'aucun prélèvement lié à ces tests ne soit effectué sur les futurs remboursements des agents.

Guillaume Liberge SG du syndicat CGT des territoriaux d’Allonnes 0637459278

Eric Demougin SD FSU 72 0647832432